



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

DELIBERATION N° 2014-023

**VENTE DU TERRAIN SIS RUE DE MANDRES AU LIEU-DIT LE BOIS
D'AUTEUIL CADASTRE SECTION AL N° 51P AUX EPOUX
MALAQUIAS**

Présents :

M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, Mme. Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, Adjoint, M. Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mme Valérie LANDAIS, M. Jean-Claude MASSEY, Mme Dominique DEBICKI, M. Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU.

Absents représentés :

*Monsieur Christian BRINDEAU représenté par Monsieur Didier FABRE
Madame Christine MEIGNIEN représentée par Monsieur Bernard STEIN
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER
Madame Sonia JAIL représentée par Madame Dominique DEBICKI
Monsieur William ROSTENE représenté par Monsieur Guy BRUNET
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU.*

Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 janvier 2012, notamment le règlement de la zone Nhb ;

Vu l'avis du service France Domaine du 10 juillet 2012 reçu le 17 juillet appréciant la valeur vénale des parcelles au prix de 143 € le mètre carré ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 0940752013D0028 reçue en mairie le 19 mars 2013 pour une parcelle contiguë à la nôtre située dans la même zone du PLU et vendu à 110 €/m² ;

Considérant l'offre des Epoux MALAQUIAS, acquéreur de la parcelle contiguë, d'acheter une partie du terrain communal de 2791 m², soit 591 m² à hauteur de 110 €/m² ;

Considérant que la partie du terrain restant à la ville sera constructible et conservera sa valeur constante ;

Sur proposition de Madame Dominique CARON et après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Cède la parcelle de terrain cadastrée section AL n° 51p d'une contenance d'environ 591 m², sise rue de Mandres au lieu-dit « Le Bois d'Auteuil ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir dont la rédaction sera confiée à Maître BENSOUSSAN, notaire à Villecresnes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel WAPPLER

